

S12 Orientation et formation professionnelle.

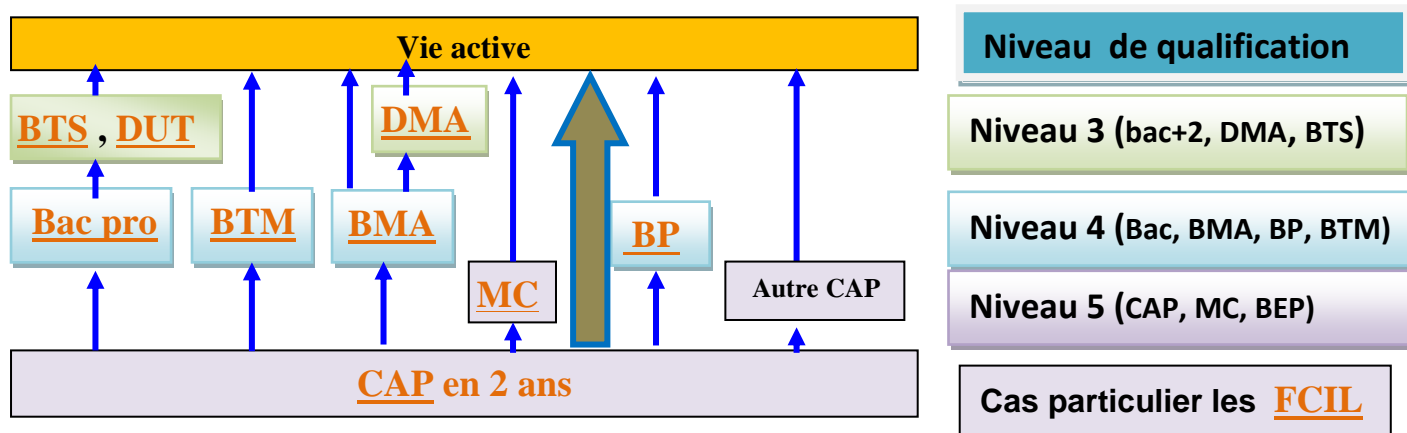
Objectif : Etre capable de se situer par rapport à sa qualification professionnelle.
Etre capable de différencier formation initiale et continue.

1 La qualification professionnelle.

A la fin de la scolarité, on obtient un diplôme qui correspond à un niveau de **qualification professionnelle**. Les **6 niveaux de qualification** servent à indiquer le type de formation nécessaire pour occuper un poste dans le monde professionnel.


Les **parcours de formation après le CAP** et les **niveaux de qualification**.

Le **répertoire national des certifications professionnelles RNCP** classe les diplômes et titres à finalité professionnelle par domaine d'activité et par niveau.



2 Les types de formation : initiale et continue.

La **formation initiale** des 15/ 25 ans s'effectue sous statut: **scolaire** ou d'apprenti (**alternance**).

Lieu de formation	Contrat signé	Caractéristiques principales
Lycée + entreprise (stages : PFMP)	Convention de stage	L'élève sous statut scolaire a droit aux vacances scolaires et n'est pas rémunéré. Il est sous l'autorité du Proviseur.
Entreprise + CFA (Centre de Formation par Alternance)	Contrat apprentissage	Le responsable est l'employeur et le maître d'apprentissage. L'élève a droit à 5 semaines de congés payés et est rémunéré (% SMIC). 

La **formation continue** est inscrite dans le Code du travail et donne le droit aux salariés, demandeurs d'emplois déjà engagés dans la vie active de poursuivre leur formation.

Formation continue	Formations	Caractéristiques principales
	Plan de formation	Il est constitué dans les entreprises après consultation (CE, DP), il doit permettre de s'adapter aux postes de travail, développer et acquérir de nouvelles compétences. L'employeur élabore le plan de formation.
	Bilan de compétences	Il permet à un salarié de faire le point sur ses compétences, aptitudes et motivations et de définir un projet professionnel ou de formation.
	CIF (Congés Individuel de Formation)	Il s'adresse aux salariés ayant un CDI (1an mini), CDD (24 mois ancienneté) Il permet d'acquérir une nouvelle qualification, se perfectionner ou se reconverter. 60 à 100 % du salaire est financé par l'entreprise et l'Etat.
	CPF (Compte Personnel de Formation)	Le CPF est destiné aux personnes issues de la vie active de 16 ans et plus. Crédit max de 150 heures sur 7 ans (24h /an) Il permet d'acquérir des compétences (qualification, certification, diplôme) en lien avec les besoins de l'économie et la sécurisation des parcours professionnels. 